

Insuffisance cardiaque et infections à pneumocoques, pourquoi et quand vacciner les patients en 2024 ?

- Les **infections respiratoires** sont la **1^{ère} cause d'admission** pour décompensation d'insuffisance cardiaque, elles ont un **impact pronostique** négatif très significatif
- La **vaccination pneumococcique** a un **impact** significatif sur les **événements cardiovasculaires**

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2024

Avril 2024

4.4.3.b Personnes âgées de 65 ans et plus présentant un risque particulier ou étant dans une situation à risque particulier

Vaccination	Schéma vaccinal
Pneumocoque	<p>Pour les adultes à risque élevé d'infection à pneumocoque, quel que soit le risque^a</p> <p>Recommandations à appliquer lorsque le vaccin VPC20 (Prevenar 20®) sera disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes non antérieurement vaccinées reçoivent la primo-vaccination pneumococcique par une dose unique de VPC20 ; Les personnes qui n'ont reçu antérieurement qu'une seule dose de VPC13 (Prevenar 13) ou qu'une seule dose de VPP23 (Pneumovax) pourront recevoir une dose de VPC20, si la vaccination antérieure remonte à plus de 1 an ; Les personnes déjà vaccinées avec la séquence VPC13 – VPP23 pourront recevoir une injection de VPC20 en respectant un délai minimal de cinq ans par rapport à la date de la précédente injection de VPP23. <p>En cas de non-disponibilité du vaccin VPC20 (Prevenar 20®) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes non antérieurement vaccinées reçoivent la primo-vaccination pneumococcique par une dose de VPC13 suivie d'une dose de VPP23, en respectant un délai minimal de 8 semaines entre les deux injections. Une injection ultérieure de VPP23 pourra être réalisée en respectant un délai minimal de cinq ans par rapport à la date de la précédente injection de VPP23 ; Les personnes qui n'ont reçu antérieurement que le vaccin VPP23 pourront recevoir une injection de VPC13, si la vaccination antérieure avec le VPP23 remonte à plus de 1 an ; l'injection ultérieure du VPP23 sera pratiquée avec un délai minimal de cinq ans par rapport à la date de la précédente injection de VPP23 ; Les personnes déjà vaccinées avec la séquence VPC13 – VPP23 pourront recevoir une nouvelle injection de VPP23 en respectant un délai minimal de cinq ans par rapport à la date de la précédente injection de ce même vaccin.

Recommandations 2021 de l'ESC sur la prise en charge de l'insuffisance cardiaque

Recommandations	Class ^a	Level ^b
Influenza and pneumococcal vaccinations should be considered in order to prevent HF hospitalizations. ^{315,316}	IIa	B

© ESC 2021

SCHEMA VACCINAL CHEZ LES PATIENTS NAÏFS :

Personnes adultes âgées de 18 ans et plus, à risque d'IP, quel que soit le risque :



La HAS ne recommande plus l'utilisation des vaccins VPC13 et VPP23 chez l'adulte

Le manque de données d'efficacité disponibles pour documenter la protection à long terme conférée par un VPC20 ne permet pas d'établir la nécessité d'une revaccination